

## RÉFÉRENT SÉCURITÉ

Depuis le 1er Juillet 2012, l'article L 4644-1 du code du travail impose à toute entreprise de désigner un Référent Sécurité pour « s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels ». La formation du référent est obligatoire.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Connaître les bases réglementaires et techniques en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels.</li> <li>+ Être capable de mettre en œuvre et de suivre une démarche de prévention des risques.</li> <li>+ Savoir utiliser les outils et documents à disposition pour mener à bien la mission de référent sécurité.</li> </ul>
<b>CONCERNE</b>	Tout personne amenée à remplir la fonction de RÉFÉRENT SÉCURITÉ.
<b>PRÉREQUIS</b>	Seule la délégation de responsabilité sécurité doit être rédigée et validée pour permettre le suivi de cette formation de Référent Sécurité.
<b>PÉDAGOGIE</b>	<p>Nombreuses études de cas concrets de l'entreprise.            Une approche pragmatique et concrète            Outils opérationnels Retours d'expériences</p>
<b>SANCTION DE LA FORMATION</b>	Attestation d'acquisition de compétences
<b>ÉVALUATION DES COMPÉTENCES</b>	<p>Durant la formation, via des QCM et des mises en situation, le consultant établira une évaluation en trois niveaux <u>A</u>cquis - <u>E</u>n cours d'<u>A</u>cquisition - <u>N</u>on <u>A</u>cquis sur les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Assimiler les bases réglementaires en matière de sécurité.</li> <li>o Intégrer la démarche de prévention des risques.</li> </ul>





## PROGRAMME

### **LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Les acteurs de la prévention : rôles, missions, compétences  
Le cadre réglementaire et les principes généraux de prévention  
L'évaluation des risques : réglementation, méthode et outils, pénibilité, fiche de prévention  
Les risques professionnels : chute de plain-pied, gestes et postures, risques psychosociaux, travail isolé, machine, électriques, incendie, agents chimiques, travail en hauteur, ....

### **REGISTRES, DOCUMENTS OBLIGATOIRES, FORMATION ET ENTREPRISES EXTÉRIEURES**

Les contrôles et vérification périodiques obligatoires  
Le registre de sécurité  
L'organisation des contrôles, les rapports  
Les règles et consignes de sécurité  
L'accueil des nouveaux, les formations obligatoires  
Intervention d'entreprises extérieures : plan de prévention et protocole

### **CAS PRATIQUES :**

Audit documentaire  
Réalisation d'un plan de prévention

### **ACCIDENT DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES ET ORGANISATION DES SECOURS**

Définition des accidents du travail et des maladies professionnelles  
Conséquences des accidents du travail et maladies professionnelles  
La déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles  
La surveillance médicale  
L'analyse des accidents du travail : méthode  
L'organisation des secours : matériel, procédure, exercices

## DURÉE

03 jours soit 21 heures  
suivi personnalisé si nécessaire : 4 heures / site